

**DÉPARTEMENT
DU RHÔNE**

**Arrondissement
de Lyon**

**Canton de
Sainte Foy-lès-Lyon**

République Française

COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres		<i>Séance du 20 décembre 2016</i>
		<i>Compte-rendu affiché le 23 décembre 2016</i>
art. 16 Code Municipal :	35	<i>Date de convocation du Conseil Municipal : 13 décembre 2016</i>
en exercice :	35	<i>Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 35</i>
qui ont pris part à la délibération	34	<i>Président : Mme Véronique SARSELLI</i> <i>Secrétaire : Mme ALLES</i> <i>Secrétaire auxiliaire : Mme IMHOFF, Directeur Général des Services</i>

OBJET

3

**SUBVENTION
LOGEMENT SOCIAL –
HABITAT ET HUMANISME**

*Membres présents : MM. SARSELLI, GILLET, GIORDANO,
AKNIN, MOUSSA, BARRELLON, BOIRON, BAVOZET,
GOUBET, VINCENS-BOUGUEREAU, LOCTIN, NOUHÈN,
MOMIN, CAUCHE, DUMOND, PATTEIN (pouvoir à
M. BAVOZET à partir du rapport n° 10), FUSARI (pouvoir à
Mme LOCTIN jusqu'au rapport n° 4), NEGRO, ASTRE,
RODRIGUEZ, VILLARET, ALLES, ELEFATHERATOS, ISAAC-
SIBILLE, CAMINALE, VALENTINO, COSSON, PIOT,
COATIVY, LATHUILIÈRE, PONTVIANNE,*

*Membres excusés : MM. BAZAILLE (pouvoir à
Mme BOIRON), ASTIER (pouvoir à M. GILLET), TULOUP
(pouvoir à Mme ELEFATHERATOS),*

Membre absente : Mme GRÉLARD.

M. GILLET, Adjoint au Maire, explique que dans le cadre des subventions Programme d'Intérêt Général (PIG) à loyers maîtrisés (délibération du Grand Lyon du 18 février 2013), le service Développement Habitat d'Habitat et Humanisme Rhône est mandaté par la Foncière d'Habitat et Humanisme pour le montage du dossier de demande de subvention pour un projet de rénovation d'un logement situé 5 avenue Valioud.

Il s'agit d'un projet de réhabilitation d'un logement dans le cadre d'un conventionnement Anah en loyer très social.

Le logement concerné bénéficie d'un bon accès aux transports en commun (proximité de l'arrêt de bus Debrousse, ligne C19 en direction de Perrache). Ce T2 de 65,67m² traversant (orientation est et ouest) se situe au 2ème étage d'un immeuble en copropriété.

Le logement nécessite une rénovation complète. Il est prévu :

- le réagencement du logement en T3
- la mise en œuvre d'une isolation intérieure thermique et acoustique

- la mise en place d'une VMC performante
- la mise en place d'un cumulus instantané
- la rénovation du système électrique
- le remplacement de l'ensemble des équipements sanitaires
- la réfection complète de l'ensemble des revêtements

Le coût de l'opération de réhabilitation se décompose comme suit :

- Coût des travaux HT :	60 000 €
- Diagnostics HT :	1 250 €
- AMO :	6 500 €
- Soit coût de l'opération TTC :	74 000 €

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Subvention Anah (45%) :	26 663 €
- Prime Anah (180€/m ²) :	11 342 €
- Subvention Grand Lyon (15%) :	8 888 €
- Prime Métropole : (180€/m ²) :	11 342 €
- Prime Métropole AMO :	2 000 €
- ASE :	1 500 €
- Ville de Ste Foy (15%) :	8 888 €

Après travaux, le logement sera un T3 d'une surface utile de 63,01 m². Son loyer sera de 346,56€, soit 5,50€ du m².

Cette subvention est déductible du prélèvement fiscal opéré, sur les recettes de la commune, en application de l'article 55 de la loi SRU.

Compte tenu du caractère d'intérêt général que représente cette opération, il est proposé au conseil municipal :

- d'émettre un avis favorable sur le principe du versement d'une subvention de 8 888 € à Habitat et Humanisme,
- d'autoriser Madame le Maire à signer toute décision et tout document afférent à la mise en place de cette subvention,
- de prélever la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget.

Appelé à se prononcer,

le conseil municipal, à l'unanimité,

- ÉMET un avis favorable, au principe du versement d'une subvention maximum de 8 888 € à Habitat et Humanisme,
- AUTORISE Madame le Maire à signer toute décision et tout document afférent à la mise en place de cette subvention.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Véronique SARSELLI